



Crise sanitaire: Le gouvernement toujours pas à la hauteur

Suite aux annonces du président de la République lundi soir, une nouvelle réunion téléphonique s'est tenue mardi 14 avril entre le secrétaire d'Etat à la Fonction publique et les organisations syndicales.

Concernant la réouverture envisagée à partir du 11 mai des établissements d'enseignement et crèches alors même que de très nombreux travailleurs sont aujourd'hui encore sans protection, la CGT n'est pas dupe quant au véritable motif animant le gouvernement, à savoir pousser les parents à retourner au travail pour des raisons économiques. C'est une décision lourde de conséquences dont le gouvernement devra assumer l'entière responsabilité.

Pour la CGT, il est parfaitement incohérent de rouvrir établissements d'enseignements et crèches alors que le gouvernement anticipe que le virus circulera toujours, comme le démontrent les annonces du président de maintien de la fermeture des universités et lieux accueillant du public.

La CGT a exigé du secrétaire d'Etat qu'il soit précis quant aux garanties de protection offertes aux élèves, à leurs parents, aux personnels. Une fois de plus, les réponses gouvernementales ont été évasives.

La CGT a réitéré ses demandes de transparence sur la fourniture et la répartition des moyens de protection adaptés aux besoins professionnels, en demandant que soient communiqués aux organisations syndicales plans et bilans gouvernementaux de commande et de répartition des équipements de protection.

Alors que le secrétaire d'Etat ne s'est engagé que concernant les personnels hospitaliers, nous avons rappelé notre demande de reconnaissance du Covid19 comme maladie professionnelle, maladie imputable au service ou accident du travail pour tous les agents malades et celles et ceux qui le seront, quelles que soient leurs professions.. Nous appelons tous nos collègues concernés à faire les démarches en ce sens. La CGT a aussi exigé une politique sérieuse de tests concernant en priorité les personnels les plus exposés.

La CGT a réitéré fermement son opposition au projet d'agenda social transmis la semaine dernière. Il est inenvisageable à nos yeux de reprendre le cours des réformes initiées avant la crise. Nous avons donc demandé de nouveau l'arrêt des réformes entamées et un cycle de bilan de la crise sanitaire et de construction des perspectives nécessaires pour la Fonction publique.

Notre organisation syndicale exige aussi une véritable négociation salariale avant l'été, visant au dégel du point d'indice sans délai et à la mise en œuvre des mesures générales indispensables. C'est bien par de telles dispositions que la reconnaissance du travail et de l'engagement et des qualifications des agent.e.s sera réelle.

En outre, au moment où les besoins de financement de la protection sociale sont renforcés, les cotisations sociales supplémentaires ainsi générées constitueront des recettes importantes.

C'est pourquoi nous considérons que les annonces faites hier de mise en place de primes exceptionnelles pour les agents ayant « *un surcroît d'activité* » ne constituent en aucun cas une réponse de long terme à la reconnaissance du travail des agents. A caractère exceptionnel, exonérées de cotisations sociales, soumise au bon vouloir et moyens financiers des employeurs dans la Fonction publique territoriale, ces primes ne remplaceront jamais les nécessaires hausses de salaires revendiquées de longue date par les agents. La CGT relève enfin qu'alors que les personnels hospitaliers sont particulièrement éprouvés dans la période, le gouvernement n'est pas capable à ce jour de préciser les modalités de la prime exceptionnelle pour le versant hospitalier.

Preuve supplémentaire de sa duplicité alors qu'il prétend reconnaître le travail des agents, le secrétaire d'Etat a annoncé que les ministères et employeurs territoriaux pourront retirer jusqu'à dix jours de congés annuels et RTT aux personnels placés en autorisations spéciales d'absence entre le 16 mars et la fin du confinement. Ils pourront également imposer la prise de cinq jours de congés aux agents en télétravail. La CGT a réaffirmé son refus total de tous les mécanismes de retrait de jours de congés ou RTT, qui constituent une double peine alors même que les personnels subissent une situation sanitaire dans laquelle le gouvernement porte une grande part de responsabilité.

Les personnels de la Fonction publique n'accepteront pas d'être sacrifiés sur l'autel des profits. Elles et ils peuvent compter sur la CGT pour, dans l'unité la plus large possible, agir résolument contre la politique du gouvernement, aussi dangereuse pour la santé que régressive pour les droits sociaux.

Le 15 avril 2020